



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL n°11

Réunion en audio-conférence du 12/06/2025

Présidente de séance : Mme Nadine GAUTIER

Présents : MM. Akim BOUZIDI - Sofiane OUAHRANI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

COUPE U12

M. Nuno Filipe Miguel, ne participe pas et ne prend pas part à la décision de ce dossier.

Match Demi-finale de coupe départementale U12 du 17 mai 2025 : ESP Paris 19 / Solitaires FC

Suite à la décision de la commission de discipline du 10 juin 2025, donnant match à rejouer, avec un Arbitre Officiel et un Délégué, et demandant à la Commission de Football Animation de fixer une date pour cette rencontre.

Après proposition et accord des clubs de Esp Paris 19 et Solitaires FC, la commission fixe la date de cette rencontre au vendredi 13 juin 2025 à 20h00.

Nous transmettons à la CDA et à la commission des Délégués, pour désignation de l'Arbitre et du Délégué à la charge du District 75

En conséquence, la Finale départementale U12, est reportée à une date ultérieure, à fixer rapidement et nous notifions la décision du report de cette Finale, au club Finaliste, l'ES16.